

Paru dans l(es) édition(s): LODEVE,BEZIERS,NIMES,SETE,LOZERE,RODEZ,LUNEL,GARD RHODANIEN,MILLAU,CARCASSONNE,MONTPELLIER,ALES,
NARBONNE,CATALAN

Délégué régional de la **Fédération** des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France « Le permis est mort »

3 QUESTIONS À... Jean-Claude CHAULET
Délégué régional de la Fédération des
pêcheurs plaisanciers et sportifs de France «
Le permis est mort »

Avec cette charte, le projet d'un permis de
pêche en mer est-il enterré ? En principe, le
permis de pêche en mer est mort. Ils ont
compris que cela ne servirait à rien : Jean-
Louis Borloo l'a dit. Ça n'empêcherait pas le
braconnage. Au Portugal, par exemple, ils
ont mis en place le permis et l'ont retiré. Car
les gens vendaient leur bateau : c'est un
poids économique en moins... A la place du
permis, nous avons négocié une autorisation
de pêche. Valable pour tous, pêcheurs à pied
ou en bateau, y compris pour les
occasionnels. L'idéal serait de la demander
par internet. Pour l'instant, on ne sait pas qui
s'en occuperait et qui paierait pour la
diffusion de la documentation sur les règles à
respecter. Quelle est la mesure la plus
sensible ? Le marquage des poissons, c'est la

mesure la plus contraignante. Il s'agit de
contrer la vente illicite. Certaines ONG et
pêcheurs professionnels voulaient marquer
tous les poissons... Nous, on demande une
mesure logique, c'est-à-dire marquer
uniquement les poissons dont la valeur est
importante, comme les daurades. En coupant
juste le haut de la nageoire caudale. La
charte a été approuvée par tous les partis. Et
après ? Cette charte n'est pas un
aboutissement, c'est le départ de plein de
choses. Elle montre déjà que la pêche de
loisir a son importance. On va tout faire pour
la promouvoir. Après, il faudra entretenir
plus de concertation avec les pouvoirs
publics. On veut que tout soit négocié. Avec
un seul interlocuteur, bien défini.